

Communiqué de presse du 26 janvier 2010

## **ricardo.ch: le marché secondaire pour les billets de concerts est légal**

*Rush attendu sur les billets pour le concert de U2 du 11 septembre 2010.*

**Après la ruée sur les billets en prélocation pour le concert d'AC/DC à Berne, les amateurs s'attendent à un sprint pour les billets du concert donné par U2 le 11 septembre 2010 à Zurich. On prévoit qu'un petit pourcentage de ces billets sera revendu sur des sites web, notamment sur ricardo.ch. Cette revente est légale. Il ne s'agit pas d'un marché noir.**

C'est le 28 janvier 2010 à 8 h 00 que s'ouvrira la prévente des billets pour le concert de U2 du 11 septembre 2010. Comme cela a été le cas pour les billets d'AC/DC il y a deux semaines, un petit pourcentage de ces billets sera certainement revendu sur des sites internet. La presse a souvent décrit ces reventes comme étant illégales ou constituant un marché noir. **Or, c'est faux.** En effet, un marché noir n'existe que lorsque des produits interdits sont vendus. **La revente de produits acquis légalement (des billets, par exemple), est autorisée même si le prix de vente final est plus élevé que celui qui est imprimé sur le billet en question.** C'est l'avis que le professeur de droit privé à l'université de Berne, Thomas Koller, a donné dans la Berner Zeitung du 14 janvier 2010.

### **Ces billets sont souvent vendus à des prix très intéressants**

Des voix s'élèvent pour demander aux sites web d'effacer ces insertions ou de fixer un prix maximal. Or, ricardo.ch n'est pas de cet avis: Barbara Zimmermann, responsable médias chez ricardo.ch, l'explique ainsi: «Le problème de ces gigantesques événements est que la demande dépasse l'offre.» Lorsque la demande est forte et que l'offre est relativement faible, l'augmentation des prix est un mécanisme normal que l'on observe pour toutes les marchandises et pas seulement pour les billets de concert. «Tant que les fans sont d'accord de payer un certain prix pour leurs billets, les prix augmentent. En revanche, si le revendeur du billet demande un prix trop élevé, personne ne l'achètera. C'est le principe qui prévaut en termes d'offre et de demande» relève Barbara Zimmermann. Il arrive que des billets pour des concerts ou des comédies musicales ou des forfaits de ski soient revendus à un prix inférieur à leur prix d'origine.

Avec quelque 500 000 insertions en cours et plus de 1,7 million de membres, ricardo.ch est le leader suisse des plateformes de commerce en ligne. Fondée en 1999 sous le nom de auktion24.ch, la société ricardo.ch SA emploie aujourd'hui environ 110 collaborateurs et a son siège social à Zoug.

Plus d'informations sur ricardo.ch: [www.ricardo.ch](http://www.ricardo.ch) → [Informations](#) sur ricardo.ch

**Les journalistes qui souhaitent de plus amples informations peuvent s'adresser à:**

ricardo.ch SA, Grafenauweg 12, 6304 Zoug

Barbara Zimmermann, tél. 041 769 34 61, [barbara.zimmermann@ricardo.ch](mailto:barbara.zimmermann@ricardo.ch)

Questions et réponses concernant les reventes de billets sur ricardo.ch

**Les billets de concert peuvent-ils être revendus sur des plateformes web?**

Oui. Les billets transmissibles peuvent être revendus sans aucune limitation sur les plateformes internet.

Mais si le billet n'est pas transmissible, il doit ressortir clairement de la description du produit que l'acheteur risque de se voir refuser la prestation en cas de contrôle à l'entrée.

**Si les Conditions Générales de l'organisateur mentionnent que les billets ne peuvent pas être revendus, qu'en est-il?**

Les Conditions Générales (CG) sont partie intégrante du contrat de vente conclu par l'acheteur avec l'organisateur au moment de l'achat du ticket. Or, si le ticket est ensuite revendu, cela contrevient à ces CG et non pas à la loi. Théoriquement, l'organisateur peut refuser l'entrée à l'acheteur d'un billet revendu s'il a mentionné dans ses CG que le billet n'était pas transmissible. Cela implique cependant que l'organisateur puisse contrôler si le billet a été revendu (par exemple en inscrivant le nom de l'acheteur sur le billet et en effectuant un contrôle d'identité à l'entrée).

**La revente de billets est-elle illégale, et donc punissable?**

En Suisse, la revente de billets est légale. Cela signifie que le vendeur ne contrevient pas au Code pénal et qu'il n'est donc pas punissable.

**Comment cela se fait-il que des tickets soient parfois en vente sur ricardo.ch avant l'ouverture officielle des prélocations? ricardo.ch ne devrait-il pas être sceptique et effacer ces insertions?**

ricardo.ch part du principe que ces vendeurs bénéficient d'un droit de préachat, c'est-à-dire qu'ils se sont par exemple procuré un billet par le biais d'un fan club. Toutefois, il est interdit de proposer sur ricardo.ch des articles que l'on ne pourra peut-être jamais se procurer effectivement. Lorsque nous soupçonnons qu'un vendeur propose un billet qu'il espère acheter ultérieurement, nous nous réservons le droit d'effacer son insertion.

**Est-il déjà arrivé que des membres de ricardo.ch se plaignent parce que le vendeur n'a pas pu leur livrer le billet acheté?**

Non. Nous n'avons jamais enregistré de réclamations d'acheteurs à ce propos. La livraison des billets semble donc fonctionner aussi bien que la livraison des autres produits.

**Le prix de mise en vente peut-il être fixé sans limite? Existe-t-il un plafond?**

Il n'existe aucune réglementation légale qui interdise au vendeur de proposer un article à un certain prix. Concrètement, chacun peut fixer son prix de mise en vente (le prix de vente pour les articles à prix fixe; le prix de départ pour les enchères; l'offre maximale en cas d'achat direct). Il n'existe aucune limite. En enchérissant ou en effectuant un achat direct, l'acheteur se déclare d'accord avec le prix et conclut un contrat de vente conformément au Code des obligations.

**Pourquoi n'y a-t-il pas de réglementation pour les billets?**

Sur ricardo.ch, les règles sont celles du marché. Ce sont l'offre et la demande qui déterminent le prix. C'est le cas pour tous les articles, et surtout pour ceux qui sont mis aux enchères. On observe alors que l'intérêt des acheteurs potentiels est en rapport direct avec le niveau des enchères.

**Les journalistes qui souhaitent de plus amples informations peuvent s'adresser à:**

ricardo.ch SA, Grafenauweg 12, 6304 Zoug

Barbara Zimmermann, tél. 041 769 34 61, [barbara.zimmermann@ricardo.ch](mailto:barbara.zimmermann@ricardo.ch)